

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-171 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 28 novembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 17 novembre 2022 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 66 - Nombre de pouvoirs : 5 - Nombre de votants : 71

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Joël GUERRY, Gisèle LEVRAT, Dominique DELOFFRE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Eric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Charlotte SUPERNAK, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER (jusqu'à la délibération n°2022-184), Régine GIROUD, Jean ROSET, Daniel ROUSSET, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2022-176), Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Régine GIROUD à partir de la délibération n°2022-185), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Marie-José SEMET (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE).

Etaient excusés et suppléés : Marie-Françoise VIGNOLLET (par Eric MAITRE), Christian LIMOUSIN (par Charlotte SUPERNAK), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Serge GARDIEN, Joël MATHY, Jehan-Benoît CHAMPAULT.

Etaient absents : Jean-Marc RIGAUD, Antoine MARINO MORABITO, Lionel MANOS, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Roland VEILLARD, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Nazarello ALONSO.

Objet : Communication du rapport d'activité d'ORGANOM pour 2021

M. André MOINGEON, vice-président, présente le rapport d'activité d'ORGANOM pour 2021.

Il met notamment l'accent sur le fait qu'ORGANOM a réceptionné, en 2021, 59 305 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) soit 178 kg par habitant. 13 918 tonnes provenaient du quai de transfert de la CCPA (localisé à Sainte-Julie).

Les contributions par habitant s'élevaient en 2021 à 11,80 € HT (contre 10,80 € en 2020).

Par ailleurs, le coût de prise en charge des ordures ménagères résiduelles (OMR) était de 125,60 € HT/tonne en 2021 (contre 118,20 € en 2020). Ce coût à la tonne est composé du coût de traitement et du montant de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes due pour les déchets enfouis (refus d'OVADE). Rapporté à la tonne d'OMR entrant sur le site d'OVADE, la TGAP représente 18,5 € la tonne entrante en 2021 (contre 12,5 € en 2020). Le traitement seul est passé de 105,7 € HT à 107,10 € HT par tonne (soit +1,3%).

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité d'ORGANOM pour 2021 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} décembre 2022

Publiée le 02 DEC. 2022

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

